

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Paris : 35 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
3 Juillet 1875.

Bulletin politique.

LE SCRUTIN DE LISTE AVEC SECTIONNEMENT.

La commission des Trente a abordé, dans sa dernière séance, plusieurs questions importantes et notamment celle du sectionnement en plusieurs circonscriptions électorales des départements dont la population dépasse un certain chiffre.

On a cherché à parer, à l'aide du sectionnement, à l'un des plus graves inconvénients du scrutin de liste ; on a voulu éviter que les électeurs ne fussent condamnés à voter pour des listes si considérables qu'il leur serait impossible d'avoir une idée, même imparfaite, non pas seulement de la valeur des candidats qui figureraient sur ces listes, mais de leur identité même.

Il est difficile, même à l'électeur le plus éclairé, dans le département de la Seine, par exemple, ou dans le département du Nord, de connaître les quarante-trois ou bien les vingt-huit candidats pour lesquels il vote. Il doit s'estimer heureux, s'il a une présomption vague de la capacité ou de l'honorabilité de la plupart d'entre eux.

Il est en outre, souverainement injuste de donner à l'électeur de la Seine le droit de nommer quarante-trois députés, tandis que l'électeur des Basses-Alpes qui possède, de par la constitution, les mêmes titres que l'électeur de la Seine, n'en nommera que trois.

Plusieurs modes de sectionnement ont été proposés. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du système dont M. Jozon est l'auteur. M. Jozon, un des esprits les plus modérés et les plus distingués de la gauche, a proposé de diviser en sections les départements dont la députation est de plus de six députés. Trente-six départements seraient atteints par ce mode de sectionnement.

On a objecté au système de M. Jozon qu'il nécessitait la création de circonscriptions et qu'il ouvrirait ainsi la porte à l'arbitraire. Mais, l'arbitraire n'aurait rien à voir avec le tracé des circonscriptions si la loi prenait soin d'en fixer les limites. L'arbitraire n'interviendrait que si l'administration avait le droit de délimiter elle-même les circonscriptions.

On a encore prétendu que le système de M. Jozon avait le tort de se rapprocher du mode de scrutin par arrondissement. En effet, en sectionnant les départements au-dessus de cinq députés, on trouverait des départements où les sectionnements se feraient par deux, trois et quatre et — ce ne serait plus le scrutin de liste. Non, il est vrai, ce ne serait plus le scrutin de liste, le scrutin de liste aveugle et inintelligent, mais est-ce une raison pour rejeter l'amendement de M. Jozon ?

La question n'est pas de savoir si le pays doit avoir le scrutin de liste, mais s'il doit avoir le meilleur mode de suffrage. Or, re-

procher au système de sectionnement proposé par M. Jozon de trop se rapprocher du scrutin d'arrondissement, n'est pas lui faire un reproche sérieux.

Le scrutin d'arrondissement permet à l'électeur de voter en connaissance de cause pour un petit nombre de candidats ; et c'est en cela que le système de M. Jozon se rapproche du scrutin d'arrondissement. Mais, encore une fois, on ne peut lui faire un reproche de rendre le vote plus éclairé, plus conscient, plus intelligent.

La commission a repoussé l'amendement de M. Jozon pour se rallier à un autre amendement tendant à obtenir un sectionnement non pas au-dessus de cinq, mais au-dessus de neuf députés.

Dans ce système, le sectionnement ne s'appliquerait qu'à six départements au lieu de trente-six, et il est facile de comprendre que les inconvénients qui tiennent de ce chef au scrutin de liste subsisteraient dans les trente autres départements qui ont plus de cinq députés.

Une liste de neuf noms est très-difficile à établir ; il est matériellement impossible que la majorité des électeurs puisse voter avec discernement pour un aussi grand nombre de candidats. Ils en connaîtront deux ou trois, peut-être, et voteront de confiance pour les autres, les noms connus servant en quelque sorte de passeport aux noms inconnus.

La lutte électorale continuera d'être une mêlée confuse où quelques affidés conduiront au scrutin les masses ignorantes et trompées. On créera, dit-on, de grands courants politiques. Ah ! nous le croyons sans peine, et nous ajouterons, des courants aussi aveugles, aussi irréfutés que ceux qui viennent de porter le ravage dans les campagnes du Midi.

Nous avons beau y songer, il nous est impossible de comprendre comment on peut s'attacher au scrutin de liste, en raison de ses défauts même ; comment on peut préférer un mode de suffrage non parce qu'il permet aux électeurs d'émettre un vote intelligent, non parce qu'il leur permet de voter pour des candidats qu'ils estiment et qu'ils connaissent, mais parce qu'il leur enlève leur libre arbitre, leur discernement, leur intelligence, parce qu'il les fait voter en aveugles pour des gens qu'ils ne connaissent pas, et dont ils ne sont pas connus, pour des gens dont ils ignorent la plupart du temps jusqu'au nom.

(Journal de Paris.) LOUIS JOLLY.

Chronique générale.

Un relevé approximatif des désastres causés par les inondations donne 300 millions et 3,000 victimes.

Le bruit que le gouvernement a pris une résolution concernant la dissolution est démenti.

Le gouvernement considère cette question comme étant du domaine exclusif de l'Assemblée.

On annonce à Versailles que M^{te} la marquise de Mac-Mahon, accompagnée seulement d'une dame de sa maison, se rendrait à son tour parmi les populations inondées. Elle porterait elle-même, avec les consolations

qu'elle lui inspireront la charité et le sentiment de ses grands devoirs, une partie des tributs que la bienfaisance publique verse heureusement à flots dans ses mains.

On lit dans le Soleil :

« Nous sommes en mesure de faire connaître que la plus grande partie des maires, des conseils généraux et des conseils municipaux que M. le maréchal de Mac-Mahon a interrogés, dans les villes qu'il a visitées, au sujet du mode de scrutin qui devra être appliqué pour les élections générales, se sont prononcés pour le scrutin d'arrondissement. »

Nous doutons quelque peu de l'exactitude du renseignement ; le maréchal de Mac-Mahon, appelé dans le Midi par les inondations, n'a pas dû s'occuper d'interroger sur le scrutin les conseils généraux et municipaux.

M. de Saisy a déposé l'amendement suivant au projet de loi sur les rapports des pouvoirs publics :

« Le Président de la République peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres. »

M. de Vinols a fait une proposition demandant la nomination d'une commission chargée d'étudier la question des Tuileries.

On écrit de Paris à l'Etoile d'Angers :

« On remarque des entrevues fréquentes qu'ont, depuis quelque temps, la princesse Lise Troubetzkoy et Gambetta. Je pourrais vous citer le nom d'un député qui, il y a quelques jours seulement, allant rendre visite à la princesse, se croisa dans son antichambre avec le chef des gauches. »

Nous avons déjà le prélude des luttes au sujet de la dissolution. On se bat à coups d'ordre du jour. Les gauches voulaient, on le sait, enterrer la 3^e lecture du projet de loi sur l'enseignement supérieur, afin d'arriver plus vite à la dissolution ; elles ont échoué.

Puis est venue la déclaration des présidents des trois gauches faisant sommation à tous leurs collègues d'avoir à s'abstenir de tout amendement et de toute discussion prolongée. On a vu qu'à propos des chemins de fer, un député de la gauche, M. Brunet, a protesté contre ce système de mutisme.

Le lendemain, autre protestation d'un autre député de la gauche, M. Pascal Duprat, qui a dit qu'il ne croit pas trahir la République, lui républicain, en prolongeant une discussion qui touche aux intérêts du travail, ce patrimoine sacré du grand nombre. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Il comprend qu'on ait hâte d'arriver à la discussion des lois constitutionnelles qui doit conduire l'Assemblée au terme de ses travaux ; il sera donc court, mais il ne saurait accepter l'étrange arrêt du silence. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Plusieurs fois, pendant cette discussion des chemins de fer, les gauches ont voulu faire prononcer la clôture, mais elles ont toujours échoué. A la fin de la séance, elles ont obtenu un petit succès, en faisant écar-

ter de l'ordre du jour le projet de loi relatif au monopole des tabacs. La droite a voté pour, la gauche contre. Sous une autre forme, c'était toujours la guerre des dissolutionnistes et des anti-dissolutionnistes ; elle se renouvelle tous les jours.

Mais voilà que les inondations deviennent une cause de force majeure pour empêcher les élections générales d'avoir lieu cette année ; car les départements inondés vont être beaucoup trop troublés dans leur existence pour pouvoir s'occuper cette année des élections.

En dépit de la fameuse note publiée par les trois gauches, il est à peu près évident que la dissolution ne pourra pas avoir lieu pendant cette session, à moins de circonstances extraordinaires.

La session des conseils généraux va obliger la Chambre à se proroger au mois d'août.

Or, d'ici là il est impossible de discuter les trois lois constitutionnelles qui prendront bien dix jours au moins, et de voter le budget. Il resterait encore toutes les lois qui ont été discutées en première et deuxième lecture et qu'on ne peut laisser de côté quand elles n'ont plus qu'à subir la troisième.

Enfin, il y a la loi sur la presse ! Et il serait singulier que l'Assemblée se séparât sans avoir fait cette loi qu'on nous promet depuis cinq ans.

Il faudra donc une session d'automne pour tout terminer. Nous ne voyons pas qu'il soit possible d'en finir plus tôt.

On lit dans la Liberté :

« Nous savons de bonne source que le cabinet est favorable à l'idée de faire marcher très-prompement les travaux de l'Assemblée, pour que la dissolution puisse avoir lieu vers la fin de cette année. La question a été agitée dans le dernier conseil tenu à Versailles avant le départ du maréchal, et elle a été résolue dans le sens que nous venons d'indiquer. »

D'après la combinaison projetée, l'Assemblée siégerait jusqu'à la fin de juillet et reviendrait au mois d'octobre pour épuiser complètement son ordre du jour et procéder, en novembre, à l'élection des soixante-quinze sénateurs.

Les élections générales, dans ce cas, auraient lieu dans le mois de décembre. »

L'Opinion nationale ajoute :

« Nous avons quelque raison de croire que les dispositions du gouvernement sont, en effet, telles que les présente la Liberté ; mais, de plus, nous croyons savoir qu'il ne désespère d'arriver à la dissolution à une époque plus rapprochée, sensiblement plus rapprochée. »

On écrit du camp d'Avor à l'Univers :

« Je prends la liberté de vous faire part d'une bonne œuvre à laquelle l'armée vient de participer. A peine le bruit des inondations désastreuses qui viennent de désoler nos provinces méridionales est-il parvenu au camp d'Avor, qu'une souscription s'est ouverte spontanément parmi les sous-officiers-élèves de l'école militaire du camp. »

La somme prélevée sur leur modique solde s'éleva à plus de 660 fr. Elle ira se joindre aux secours que l'on tend de toutes parts aux victimes d'une telle catastrophe. Il est inutile de vous dire, monsieur le di-

recteur, que ce fait n'est pas isolé dans l'armée. Nous avons la certitude que tous les corps de troupe, officiers et soldats, se cotisent, forment des souscriptions, et partagent de cœur le dévouement de leurs frères d'armes qui, depuis quelques jours, luttent contre le fléau pour lui arracher ses victimes. »

LES INONDATIONS.

LOT-ET-GARONNE. — La ville d'Agen présente l'aspect le plus désolé. Tout le monde est employé à déblayer les décombres. Des pompes à vapeur d'épuisement fonctionnent sans interruption pour enlever l'eau des caves. On compte six morts dans la ville.

Le *Journal de Lot-et-Garonne*, auquel nous empruntons ces renseignements, raconte en ces termes une scène des plus émouvantes qui s'est passée jeudi dans l'après-midi sur le boulevard de la gare, à Agen :

« Vers deux heures, au moment où la crue surprenait violemment ce quartier, un militaire du 9^e de ligne qui aidait le propriétaire du bazar de Dijon à déménager, voulut traverser le côté de la route où se trouvait une partie de son régiment pour se préserver; mais le courant était devenu tellement rapide, qu'il fut entraîné et s'accrocha à un arbre de l'avenue.

« Aussitôt des gendarmes, des soldats et d'autres personnes présentes coururent chercher une barque pour voler au secours de ce malheureux. Vains efforts. Impossible d'avancer. Le commandant de gendarmerie Massol et le capitaine Devosse donnèrent l'exemple en se précipitant à cheval à travers les flots; mais ils faillirent être victimes de leur courage, car le courant commençait à entraîner leurs chevaux, qui n'ont pu reprendre pied qu'après des efforts inouïs.

« C'est alors que le nommé Jean Boé, cordonnier, rue Lagasse, proposa de se mettre à la nage, s'étant fixé un corde autour du corps, et se dirigea d'arbre en arbre; mais au moment d'atteindre celui qui portait le militaire, il perdit ses forces. Et voilà deux hommes à délivrer au lieu d'un! il était quatre heures.

« Deux courageux citoyens, MM. Prouzet et Dominique Larouge, montèrent dans une embarcation et se dirigèrent vers les deux naufragés, qui avaient de l'eau jusqu'aux épaules. Au moment où ils les atteignaient, la barque chavira. Larouge se sauva en nageant; mais Prouzet fils s'accrocha aux branches d'acacias. Et voilà trois personnes en danger de mort!

« Ces pauvres gens criaient: Sauvez-nous! sauvez-nous! Ils allaient disparaître, quand deux barques, montées par d'habiles et courageux marins, apparurent sur les lieux et parvinrent, après une terrible lutte contre le courant, à recueillir les trois naufragés presque mourants, et dont les angoisses avaient duré quatre heures. »

Le même journal dit qu'on n'a officiellement constaté, dans les communes inondées de l'arrondissement de Marmande, que dix morts jusqu'à présent.

Au Mas-d'Agonais, les dégâts sont considérables, ainsi qu'à Thouars et à Buzet.

A Port-Sainte-Marie, la chaussée du quai a été enlevée et a entraîné avec elle toute une ligne de maisons, qui se sont effondrées.

Saint-Cyr-Colayrac a beaucoup souffert. Saint-Hilaire a été moins éprouvé. Cependant, dans cette commune, une dame et une demoiselle Lalé ont péri en voulant sauver leurs poules. Le cadavre de M^{lle} Lalé a été seul retrouvé jusqu'ici. Cette infortunée portait sur elle une somme de 2,700 fr.

Dans les plaines de Boé, Layrac, Sauverre, les récoltes sont très-endommagées, sans être perdues absolument, espère-t-on. Beaucoup de bestiaux ont péri, et leurs cadavres jonchaient le sol.

A Marmande, les eaux se sont élevées à 41 mètres 20 au-dessus de l'étiage. La crue a dépassé, dit l'*Echo*, 40 centimètres à l'heure.

Les pertes occasionnées par ce sinistre sont incalculables: pertes de mobilier, de bétail, toitures enlevées, habitations détruites. Il y a aussi des malheurs à déplorer, car il y a eu quelques victimes, mais en petit nombre.

L'*Echo* continue ainsi:

« A Saint-Nicolas, il n'y a eu que des dégâts matériels; une douzaine de maisons ef-

fondrées, des familles sans asile et réduites à la plus profonde misère!

« Si la plupart des habitants ont échappé à une mort certaine, ils le doivent au courage et au dévouement du sieur Causse, dit Balentou, ancien marin, qui, quoique âgé de soixante ans, n'a pas hésité, au péril de sa vie et au milieu des plus grandes difficultés et d'un courant terrible, à secourir ses malheureux compatriotes, en les transportant avec son bateau au château de Saint-Philippe, situé à quatre cents mètres environ du village.

« A Valence-d'Agen, l'eau s'est élevée à environ deux mètres de plus que les plus fortes inondations connues; elle dépassait de plus d'un mètre les berges du canal.

« Les eaux sont arrivées jusque dans la partie basse de la ville de Valence et ont occasionné l'effondrement de presque toutes les maisons qui se trouvaient dans ce faubourg.

« Les neuf dixièmes des maisons situées dans la campagne, atteintes par l'inondation, se sont entièrement écroulées, de sorte que grand nombre de personnes qui, avant le fléau, se trouvaient dans l'aisance, sont aujourd'hui sans gîte et sans asile. Les désastres ont été encore plus importants à Golfech et à la Magistère.

« Le village de Golfech n'existe presque plus, car il ne reste que quatre ou cinq maisons et l'église à peu près intactes; c'est, du reste, dans cet édifice que se sont réfugiés les malheureuses victimes de l'inondation.

« A la Magistère, le pont sur la Garonne a été enlevé, et le quartier dit de Ribet a été complètement détruit.

« On a à déplorer, dans cette catastrophe, la mort d'un assez grand nombre de personnes.

« M. Desprès, préfet du département, assisté d'un ingénieur et du commandant de gendarmerie, est allé en canot porter des consolations et des secours aux villages d'Espalais, Golfech et la Magistère.

Il paraît que la police et les patrouilles qui font le service de nuit dans les rues du faubourg Saint-Cyprien ont arrêté un grand nombre de malfaiteurs. On croit que quelques-uns de ces misérables ont dépouillé le cadavre du marquis d'Hautpoul, qu'on a retrouvé sans vêtements.

Castel-Sarrasin a été, après Toulouse, une des villes les plus éprouvées du Midi. La basse ville est encore couverte par la Garonne. Il ne reste plus un pan de mur; 400 maisons se sont écroulées. C'est au milieu de la nuit que les eaux du fleuve envahirent la basse ville, et, surpris au milieu de leur sommeil, les habitants n'eurent que le temps de se réfugier demi-nus sur les arbres et sur les toits.

Un des témoins de ce sombre drame en a fait ainsi le récit:

« Il faisait nuit noire; le ciel était couvert d'épais nuages, et un vent violent soufflait apportant des appels désespérés et de suprêmes adieux. Par moment on entendait un bruit sourd, comme un coup de canon lointain; c'était une maison qui s'écroulait. Pendant quelque temps on vit quelques lumières éclairer encore les maisons les plus solides, mais bientôt tout s'éteignit; et la basse-ville ne fut plus qu'un gouffre sombre, donnant une idée de l'enfer. »

Les pauvres gens réfugiés dans les arbres y restèrent douze heures, sentant à chaque instant les troncs craquer sous l'effort des courants, et entendant au-dessous d'eux mugir le gouffre prêt à les engloutir.

La scène suivante a été racontée par un des reporters du *Soir*:

« Une boutangère, une jeune femme, est réveillée par l'inondation.

« La maison, peu solide, menacée ruine; la malheureuse prend ses deux enfants, deux petits jumeaux à la mamelle, se les attache contre la poitrine et monte dans un énorme baquet en bois où on pétrissait le pain, espérant que cette embarcation improvisée surnagerait.

« Le mari, lui, s'était cramponné à l'S de la cheminée: à peine la jeune femme est-elle dans cette sorte de radeau, qu'elle voit le malheureux glisser et tomber dans le gouffre.

« Le baquet surnage; mais bientôt le courant le prend et le jette contre un tronc d'arbre, où il se brise.

« La pauvre femme, à qui l'amour maternel donne des forces surhumaines, parvient à saisir une branche et à se hisser sur l'arbre.

« Mais il est trop faible, il craque sinistrement.

« La jeune femme comprend que si elle y reste quelques minutes de plus, le tronc va se fendre, et que ses enfants sont perdus!

« A la hâte, elle les attache à une branche, et après les avoir embrassés longuement, sans hésiter, elle fait le signe de la croix et se précipite dans le courant.

« Dieu n'a pas voulu qu'un pareil dévouement fût inutile; j'ai vu à l'hospice de Castel-Sarrasin les deux pauvres petits êtres que les frères Sussas ont sauvés.

« J'ai vu aussi le cadavre de la mère qu'on allait enterrer. La pauvre femme est morte doucement. Sa figure avait la beauté calme et céleste d'une sainte; elle semblait sourire; ses yeux étaient à moitié fermés, sa bouche entr'ouverte, ses mains croisées sur la poitrine.

« On voyait que sa dernière pensée avait été une prière pour les pauvres petits. »

Presque tous les maires des villes de France ont fait un appel à la charité des populations, et nous devons reconnaître, à l'honneur de notre pays, que partout cet appel a été entendu. Les souscriptions tombent abondantes dans les escarcelles de la charité.

La ville de Metz, dont le cœur est resté si français, a songé à ceux dont les terribles événements de 1870-71 l'ont, malgré elle, séparée, et les Messins ont tenu à honneur de venir en aide à leurs frères.

Voici le texte de l'avis adressé aux habitants de Metz par le maire, M. Paul Bezanson:

VILLE DE METZ.

« Une inondation sans exemple vient de porter la ruine et la désolation dans plusieurs départements du Midi de la France.

« En présence de cet immense désastre, Metz, dont le renom de bienfaisance est traditionnel, ne saurait rester indifférente; aussi le maire a-t-il la confiance intime que ses concitoyens s'empresseront de répondre à son appel; la souscription est ouverte dans les bureaux de l'hôtel de ville, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Metz, le 28 juin 1875.

Le maire, Paul BEZANSON.

Après l'*Industriel alsacien* de Mulhouse, voici le *Journal d'Alsace* qui ouvre également une souscription à Strasbourg au bénéfice des inondés. Voici en quels termes il annonce l'ouverture de sa souscription:

« Les Alsaciens aussi voudront se joindre à l'acte de charité qui transporte toutes les âmes et les excite à venir au secours de tant de milliers de malheureux qui ont tout perdu. Dans les derniers temps nous avons fait des appels si réitérés à la générosité de nos concitoyens, qu'au premier moment nous hésitions à ouvrir une souscription; mais en présence de l'immense malheur qui a frappé ceux qui, naguère encore, étaient nos compatriotes et qui sont toujours nos frères dans le sens humain et chrétien, nous croirions manquer à notre devoir si nous ne cherchions pas à venir au secours de si grandes infortunes, et dès aujourd'hui nous ouvrons dans nos bureaux une souscription au profit des inondés du Midi de la France. Grâce aux sacrifices que vont s'imposer riches et pauvres, au crédit que votera l'Assemblée nationale, les pertes pourront être en partie réparées; mais il restera toujours, hélas! les deuils irréparables. »

Nous ne pouvions moins faire que de reproduire textuellement cet appel chaleureux du journal de Strasbourg aux sentiments de la généreuse population que tant de liens rattachent encore à la France.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

V.

BAL DONNÉ A L'OCCASION DE LA FÊTE DU COURONNEMENT.

Nous lisons dans les *Affiches de Saumur*:

« Le Bal qui a eu lieu à la salle de spectacle, dimanche dernier (19 juin 1825), à l'occasion de la Fête du Couronnement, a

été véritablement ce que nous avions annoncé, une fête de famille. La joie la plus pure brillait sur tous les visages, et il y avait bien longtemps qu'on n'avait vu une réunion aussi brillante et aussi nombreuse. Oubli pour quelques-uns, union pour tout le monde, tel a été le mot d'ordre de la soirée. Officiers et habitants, tous étaient accueillis avec la même grâce par les danseuses; aussi le triomphe de ces dernières a-t-il été complet: à peine on a pu dresser trois parties d'écarté, et, à chaque contredanse, y avait au moins quarante danseurs. L'inaction, sans compter de nombreux spectateurs; mais le Bal offrait un spectacle si animé, si nouveau, une réunion de toilettes si élégantes, une gaieté si franche, les regards toutes garnies de dames, et la décoration élégante de la salle, présentant un coup d'œil si gracieux, si agréable, qu'il était difficile de s'en détacher.

« Rendons maintenant à MM. les commissaires nommés pour diriger la fête, et à M. Calderon de la Barca, ancien capitaine de génie, chargé du soin de décorer la salle, toute la justice qui leur est due.

« M. Calderon, déjà avantageusement connu dans notre ville par divers travaux remarquables, a donné, dans cette occasion, une nouvelle preuve de son bon goût. Les murs du vestibule, l'escalier et le pourtour de la salle, aux deux rangs de loges, étaient tendus de draperies blanches, ornées de guirlandes de verdure; dans le fond de la salle, on voyait divers médaillons entourés de couronnes de chêne, contenant des chiffres et des devises analogues; en avant de ces médaillons et aux extrémités des balcons, on avait eu l'heureuse idée de placer plusieurs drapeaux; cet emblème de la valeur française, et de sa gloire encore présente, convenait assurément à une réunion où se trouvait l'espoir de notre armée, et plusieurs des braves couverts encore de lauriers cueillis dans les Espagnes. Enfin, le buste du roi Charles X, de grandeur naturelle; et sculpté par le célèbre Boissieu, indiquait évidemment le but de la fête; ce buste se trouvait placé sur un superbe piédestal, entouré de guirlandes; deux génies tenaient au-dessus de sa tête une couronne de chêne; à droite et à gauche étaient les bustes de Louis XVIII et de Henri IV. Cette décoration, à la fois simple et élégante, fait, nous le répétons, honneur à M. Calderon.

« Eloges et remerciements soient rendus à MM. les commissaires! Grâce à leur zèle et à leur activité, le service de rafraîchissements et de pâtisseries de toute espèce a été fait, sans aucune confusion, à plus de 300 personnes. Le plus grand ordre et la plus grande décence ont régné partout; tout a été servi avec abondance, mais sans profusion; en un mot, rien n'a manqué à ce Bal, où a régné la plus douce harmonie. »

(A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTIONS

EN FAVEUR DES INONDÉS DU MIDI.

Souscriptions reçues au secrétariat de la Mairie de Saumur.

MM.	fr.
Lecoy, avocat.....	40
A. Périn, propriétaire.....	20
Auvity, propriétaire.....	40
M. et M ^{me} Eugène Lambert.....	40
M. et M ^{me} Lambert-Lesage.....	40
M ^{me} veuve Lambert.....	50
M. et M ^{me} Emile Proust.....	50
M. et M ^{me} Baillou de la Brosse.....	50
A. Gratiou.....	5
Guérineau, restaurateur.....	5
Monmousseau, propriétaire.....	4
Fléchais, employé.....	5
Neubert, fondé de pouvoirs de MM. Fortin et C ^{ie}	40
Boutin, levée d'Enceinte.....	5
M ^{me} Cornélie Boutin.....	2
Rielland, dentiste.....	40
Lejuste, major retraité.....	5
Ciret, tailleur.....	15
Les maîtres et élèves de la pension Cavalier.....	5
Delugre, cafetier.....	40
Maurice, négociant.....	4
E. D.....	40
Chesneau, économiste des Hospices.....	40
Chevillon, officier en retraite.....	40

Anonyme	10
Nanceux, propriétaire	10
Robineau, notaire	40
Jamin, négociant	20
Lardé, négociant	5
Rosalie Cholier, débitante	5
M ^{me} Cordier	10
M ^{me} Cordier	5
M ^{me} Marie Leput, domestique	3
M ^{me} Rose Simon, domestique	2
Les employés de la Mairie	10
Total	540 fr.

SOUSCRIPTIONS REÇUES AU BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

MM.	
Morillon, propriétaire	20 fr.
Prieur-Duperray, ancien magistrat	200
Louvet	200
M ^{me} Toché-Louvet	400
Thoreau, président du tribunal de commerce	50
Godet	15
Anonyme	5
M ^{me} Marie Dupuis	4
Anonyme	2
Anonyme	4
M ^{me} la supérieure de la Re-traite	5
Anonyme	3
M ^{me} Millocheau mère	10
Anonyme	5
Anonyme	10
Besson-Morin	20
M ^{me} G.	5
Camille Boulet	20
M ^{me} Dumas	50
J.-C. Poisson	50
Total	592 f. 50

CONCERT

AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI.

Dimanche 4 juillet.

Nous croyons que personne ne voudra s'abstenir en cette circonstance; les amateurs et artistes donnent leur concours avec un empressement bien louable: le public répondra à leur dévouement. Pendant la soirée, le prix des places n'ayant pas été augmenté, une quête sera faite au profit des victimes de l'inondation. Voici le programme du concert:

PREMIÈRE PARTIE.

- Ouverture de la Dame blanche (Boieldieu).
- Hommage à l'Alsace, fantaisie (Bléger).
- Ouverture du Barbier de Séville, sur piano, avec accompagnement de quatuor.
- Air varié et finale de la sonate, dédiés à Kreutzer (Beethoven), pour piano et violon, exécutés par M^{me} Mercier-Fischer et M. Maître.
- Morceau de piano, par M^{me} Mercier-Fischer.
- Impromptu (Chopin), exécuté par M^{me} Mercier-Fischer.
- Romance chantée par un amateur.

DEUXIÈME PARTIE.

- Ouverture de Fra-Diavolo (Auber).
- La Grotte des Fées, fantaisie (Villedieu).
- Ouverture de Sémiramis, pour piano à 8 mains, par les dames professeurs de la ville.
- Fantaisie sur la Fille du Régiment (Alard), exécutée par M. Maître.
- La Griffierie, polka (Favre-Danne).
- Les Deux Notaires, chansonnette comique, par un amateur.
- Une marche pour la fin.
- Ouverture des portes à 7 heures 1/2; lever du rideau à 8 heures.

REVUE RÉTROSPECTIVE.

De l'instruction publique à Saumur depuis 1870 (4^e article).

ÉCOLE COMMUNALE LAÏQUE DES FILLES.

Cette école a été fondée à la fin de 1871, par notre conseil municipal, en hostilité hautement avouée contre l'école communale des sœurs Saint-André, placée porte à porte. Ni les intérêts publics, ni la loi n'ont été écoutés en cette circonstance; car la loi du 10 avril 1867, article 12, dit: « Le nombre des écoles publiques de garçons ou de filles à établir, dans chaque commune, est fixé par le conseil départemental, sur l'avis du conseil municipal. » Nous avons déjà cité les jugements qui

établissent que le conseil départemental peut se passer de cet avis. Mais aucune loi ne donne au conseil municipal le droit de violer la loi, de faire œuvre quelconque sans autorisation; et, dans l'espèce, le registre des délibérations ne mentionne nulle part que le conseil départemental ait été consulté et qu'il ait déclaré bonne et utile l'ouverture d'une école communale à côté d'une autre.

Pour cette nouvelle construction, il y eut, le 6 juillet 1872, sans affiches préalables, une adjudication qui était infructueuse: on s'y attendait. Notons en passant que l'adjudication pour le nouveau collège fut aussi infructueuse. Il est en effet habile de faire un devis à des prix tellement réduits qu'ils excitent la risée des hommes compétents, afin de donner, faute d'adjudicataire, le travail à ses amis en traitant de gré à gré avec eux.

Donc, l'on traita de gré à gré, chacun sait cela; mais passons là-dessus. Alors fut construite cette école dont nous n'avions nul besoin, puisque, porte à porte, existait depuis 1826 l'école des sœurs Saint-André qui fonctionnait parfaitement.

Elle coûta 20,000 francs et porte dans l'écusson de la ville la signature R. F. Pourquoi cette altération dans les armes de notre ville?

Il paraît que les classes ont été construites avec tant d'intelligence et de savoir des règles de l'acoustique, qu'il a fallu, en 1874, mettre pour plus de 500 fr. de toiles au plafond afin d'amortir la voix.

Aux 20,000 fr. que cette école a coûtés, nous devons ajouter qu'en 1873 on payait:

La directrice	1.500 fr.
La 1 ^{re} sous-maitresse	800
La 2 ^e sous-maitresse	600
Une surveillante	300
Deux monitrices	400
Livres, chauffage	1.800
Total	5.400 fr.

Il y avait alors 190 élèves, selon les chiffres de la Mairie; ce qui donne pour chacune une dépense de 26 fr. 85. Aujourd'hui l'école laïque recevant 5,800 fr. avec moins d'enfants, coûte à la ville 30 fr. par tête. Eh bien! avant 1870, nos écoles de filles n'ont jamais coûté plus de 10 fr. par élève, et elles étaient parfaitement tenues.

Le chiffre de 1,500 fr. est un traitement élevé pour la directrice, à qui le budget paie également une domestique pour ses besoins personnels (vote du 18 octobre 1872).

Nous ferons remarquer qu'il égale le budget tout entier accordé aux deux cents élèves de l'école communale des Sœurs de Saint-André. Ainsi donc, voilà des religieuses qui instruisent plus d'élèves que votre école laïque, depuis 26 ans sans reproche aucun, et vous leur donnez 4,300 fr. de moins! Eh bien! Messieurs nos conseillers, trouvez-vous 3 femmes laïques, les vôtres si vous voulez, qui consentent, pour 4 fr. 37 c. par jour, à faire, comme les 3 sœurs Saint-André, la classe à deux cents enfants: ce jour-là, nous serons les premiers à proclamer que vos écoles laïques valent mieux, cent fois mieux que les autres. Mais, en attendant, vos chiffres et vos résultats vous condamnent: ils prouvent à tout le monde que vos écoles laïques, à Saumur, coûtent quatre fois plus et n'ont pas même autant d'élèves.

Il a fallu certainement du courage à la directrice actuelle, et nous ne doutons pas qu'elle eût pu obtenir de bons résultats, si notre Conseil municipal ne se fût trouvé derrière elle. La route lui était tracée: il fallait la suivre; il fallait être laïque comme l'inscription. Nos lecteurs comprendront ce mot en se rappelant que le Courrier, moniteur officiel de nos édiles, jeta un jour l'opprobre à la face de cette femme, pour avoir conduit ses enfants aux stations du Jeudi-Saint. En ami charitable et surtout adroit, il ne manqua jamais de lui lancer un pavé et de lui faire comprendre verbalement que les faveurs municipales ne seraient qu'une compensation à sa grande docilité.

Ces faveurs abondaient en effet. Les enfants de l'école laïque recevaient, paraît-il, à boire et à manger (ailleurs, rien!), et les bons de pain ne faisaient pas, dit-on, défaut à leurs parents. D'où provenaient ces dépenses? Les 44,000 fr. enlevés au Bureau de bienfaisance auraient-ils par hasard été la mine précieuse où l'on puisait dans ces dernières années? Les contribuables aimeraient à le savoir.

Quelle fête aussi que la distribution des prix! Des milliers d'invitations par toute la

ville, des monceaux de livres, des discours flamboyants et tous nos conseillers au grand complet!

Depuis 1870, 2,000 fr. pour les fêtes publiques sont votés chaque année. Comme la ville de Saumur n'a jamais eu d'autres fêtes que celles-là, et que les contribuables n'ont point été initiés aux dépenses municipales, selon la promesse faite de les publier, on est presque tenté de croire que ces 2,000 fr. servaient à payer ces fêtes laïques.

Comme le commerce de Saumur doit être heureux de ne plus voir, au 15 août, la fête habituelle donnée avec ces 2,000 fr., ni les étrangers qui affluaient dans nos rues! Dame! aussi, qui est-ce qui a élu ce Conseil?

Donc, grâce à l'argent des contribuables, cette école a fait grand bruit dans ses commencements. Mais, l'an dernier, ce grand bruit devint une clameur, un tolle général. L'Echo Saumurois, le 14 juillet 1874, demanda vainement des explications à diverses questions. L'Echo était gênant évidemment.

En 1875, récemment, quelques petites affaires intérieures attirèrent encore l'attention du public sur cette école. Une jeune sous-maitresse n'avait pas, paraît-il, l'esprit assez laïque. Alors, M. notre ex-maire qui, à l'encontre de cet établissement nouveau-né, goûtait quelque peu les douceurs de la paternité, M. notre ex-maire se lève, prononce un furibond *quos ego!*... et, sans plus de façon, met la sous-maitresse à la porte. Mais la loi, cette fois, eut le dessus; car le droit de révoquer les instituteurs ou les adjoints n'appartient pas aux maires (loi du 15 mars 1850, art. 34). La sous-maitresse revint. Notre ex-maire voulut se mettre au-dessus de la loi, se fâcha, et finalement donna sa démission.

Mais M. notre ex-maire, qui dans ses discours recommandait, avec tant de vigilance, de briser avec les liens du passé, lui-même oubliant ces restes du passé. Une vieille tour, débris de nos remparts, est toujours debout dans la cour de l'école laïque. Son aspect seul me fait encore frémir et retient ma plume. Qui donc, ô vieille tour, remplie de serpents, de crapauds et de croquemaitines, nous dira les mystères de tes sombres cachots? Qui nous dira les cris et les gémissements répétés par tes voûtes? Ton souvenir, ton nom seul excite encore, parmi les enfants, des tremblements et des frayeurs difficiles à calmer.

On nous a dit que plusieurs ont quitté l'école et qu'il en reste à peine 170 aujourd'hui.

Nous comprenons sans peine que la directrice elle-même s'empresse de partir, pour fuir ce fâcheux voisinage. Si nous sommes bien informés, elle aurait un congé illimité, disent les gens malins, — mais le mot n'est pas officiel. (A suivre.)

Nous apprenons, dit le Patriote, que les ouvriers de la maison A. Savaton, fabricant de chaussures à Angers, travaillent volontairement chaque jour une heure de plus pendant toute la semaine, pour la souscription au bénéfice des inondés.

Nous les félicitons cordialement de leur philanthropique décision; si un pareil exemple était suivi partout, quel immense résultat il serait possible d'atteindre.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Henri Oudin, imprimeur à Poitiers et directeur du Courrier de la Vienne.

M. Henri Oudin est originaire de Vouvray. Enfant de ses œuvres, travailleur infatigable, il laisse de profonds regrets dans le nombreux personnel qu'il occupait et les meilleurs souvenirs dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

M. Henri Oudin n'avait pas encore soixante ans. C'était un des élèves distingués de l'imprimerie Mame.

COMMUNE D'ALLONNES.

L'assemblée dite de la Saint-Doucelin, est fixée au dimanche 11 juillet prochain.

Ce même jour, à une heure, aura lieu, sur la place publique d'Allonnes, le concours d'ANIMAUX des races chevalines, bovines, ovines et porcines, de l'arrondissement de Saumur.

A partir de une heure de l'après-midi, la musique de Vivy exécutera plusieurs morceaux d'harmonie.

A huit heures du soir, il sera tiré, par M. Vincent Cesbron, artificier à Angers, un feu d'artifice qui sera terminé par un bouquet suivi de feux de Bengale.

Faits divers.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un incendie s'est déclaré à Limoges au troisième étage d'une maison située 24, rue Mamigue.

Les habitants du quatrième étage, un homme, une femme et trois enfants, ont pu s'enfuir par une lucarne et gagner la maison voisine.

Les habitants de l'étage atteint par les flammes, surpris au milieu de leur sommeil, n'avaient d'autre moyen d'échapper au danger que de passer par les fenêtres.

L'un d'eux, M. Chabruffy, attacha son fils, âgé de huit ans, à une corde et le descendit dans la rue; mais, ayant voulu s'échapper à son tour, la corde se rompit et le malheureux père tomba sur le pavé dans un état déplorable; on désespéra de le sauver. M^{me} Chabruffy attacha des draps à la fenêtre; mal ajustés sans doute, ils cédèrent et elle fit également une chute horrible.

M. Chauvin, commissaire de police, arriva un des premiers sur les lieux du sinistre, a recueilli chez lui les blessés.

On écrit de Reims:

M. Joachim Beau, le dernier survivant de la catastrophe du Vengeur, vient de mourir dans notre ville.

Agé de dix-huit ans en 1793, il était novice à bord, et quand le commandant préféra faire sauter son navire démantelé, plutôt que de le rendre aux Anglais, il eut l'insigne honneur de sauter avec lui et la chance extrême de retomber dans la mer, après une projection en l'air d'une vingtaine de mètres, sans autre blessure qu'un bras cassé.

Recueilli presque immédiatement, mais prisonnier, par une embarcation anglaise, il fut rendu à la paix d'Amiens. Rentré ensuite dans la vie civile, il a su se concilier l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Le deuil était conduit par trois vieillards, un frère de quatre-vingt-dix-huit ans, une sœur de quatre-vingt-dix-sept et un fils de soixante-huit ans.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas, 2 juillet:

« Le Président de la République est parti ce matin à cinq heures de Foix pour visiter Verdun et d'autres localités qui ont souffert des inondations. Il était de retour à Foix à onze heures et repartira à midi et demi pour visiter la Bastide-Besplas.

« Demain, il ira visiter les inondés de l'Aude et couchera à Carcassonne.

« Le maréchal ne sera pas de retour à Versailles avant lundi.

« La somme recueillie pour les inondés par le comité de souscription, placé sous le patronage de la duchesse de Magenta, atteignait hier soir à cinq heures 760,000 fr. »

Les trois gauches sont en ce moment réunies à l'hôtel des Réservoirs, sous la présidence de M. Laboulaye. Elles délibèrent sur la dissolution, qu'elles désirent avancer en éliminant tous les projets et toutes les propositions n'ayant pas un caractère d'urgence.

On croit qu'elles prendront une résolution tendant à ce que l'Assemblée ait terminé ses travaux et puisse se séparer le 15 août.

Voici la résolution adoptée par la réunion des gauches:

« La réunion, considérant que depuis le vote du 25 février le pays réclame instamment la mise en action des nouvelles institutions; que l'intérêt général s'impose au patriotisme de tous; que l'ordre du jour des lois nécessaires à voter assure un épuisement complet avant le 15 août, pourvu qu'on s'abstienne de nombreux amendements et de longs discours, recommande à ses membres la plus grande réserve et charge ses bureaux de s'entendre avec le gouvernement et le président de l'Assemblée pour fixer définitivement l'ordre du jour et hâter la dissolution. »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(juin 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 23. — Abbaye des Vaux de Cernay (Seine-et-Oise). — La Folie de Manrique. — Du choix des livres. — Le Beurre artificiel. — Puissance de la volonté. — Joyau du seizième siècle; Pentà-col.

N° 24. — Duclos, historiographe; ses Mémoires; son enfance. — Barbe Schinner, héroïne de la charité, à Fribourg. — Le Bleu d'outremer. — Le Podomètre. — Un coin de la basse Auvergne; quelques localités et quelques légendes du Puy-de-Dôme, II. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Le Manoir de la Poissonnière (Loir-et-Cher).

N° 25. — Cheminée de la renaissance, à Vitré (Ille-et-Vilaine). — L'attention. — Statue de sainte Catherine, dans l'église de Baume-les-Moines. — Anciennes voitures. — Activité. — Politesse, Courtoisie, Affabilité. — Charles Dickens. — Bosquet en lierre.

N° 26. — Une Rue à Alger. — Noblesse oblige, proverbe. — Les Lectures intéressantes. — Les Festins des duellistes. — Le Nid, fable. — De la conservation des bois de construction. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (fin). — La coupe magique d'Eden-Hall. — Le Cheval de Pacolet. — Gril en fer, du seizième siècle.

Gravures.

N° 23. — Cloître de l'abbaye des Vaux de Cer-

nay, d'après une photographie de Diot et Taupin. — La Folie de Manrique, d'après Goya. — Joyau du seizième siècle (Collection de M. le baron Davillier).

N° 24. — Charles Duclos, historiographe, d'après le portrait de Cochin fils. — Le Podomètre (2 fig.). — Cascade de Queureilh (Puy-de-Dôme). — Vue de la Poissonnière, maison de Ronsard (Loir-et-Cher).

N° 25. — Cheminée de la renaissance à Vitré. — Statue de sainte Catherine, dans l'église de l'ancienne abbaye de Baume-les-Moines (Jura). — Anciennes voitures, dessin de J.-J. Cossiau (École hollandaise). — Lierre Parapluie, par M. Rousset.

N° 26. — Rue de la Girafe à Alger, tableau de M. Chataud. — Port de Brest: Fond de la Penfeld; réserve de bois pour les constructions navales; Vue de la Penfeld, plus loin que l'Arrière-Garde. — Gril en fer, du seizième siècle, au château de Langais.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les neuf premiers fascicules sont en vente.

M. RIELLANT, médecin-dentiste, qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville, est de retour à Saumur.

Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui sont priées de le faire demander rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, maison BÉROIS, son nouveau domicile.

M^{me} veuve BOUDENT a l'honneur de prévenir les familles qu'elle ouvre, pour garçons et filles de 2 à 7 ans, une Ecole maternelle, rue des Pâiens, n° 4.

L'enseignement comprendra les premières notions de morale, de religion, de lecture et d'écriture pour les plus jeunes enfants; les éléments de grammaire, d'histoire, de géographie et de calcul pour les plus âgés.

On joindra l'enseignement du piano pour les parents qui le désireront. Il y aura un cours d'anglais, une gymnastique et des jeux appropriés à l'âge des enfants.

Les filles et les garçons seront séparés pendant les récréations.

Le beau local dont M^{me} Boudent peut disposer remplira toutes les conditions hygiéniques désirables.

M^{me} Boudent s'efforcera de justifier la confiance des parents par les soins maternels et la bonne éducation qu'elle se propose de donner aux enfants qui lui seront confiés.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de son Abel Pilon, de Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	64	10	» 17	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	685	»	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	80	» 20	Crédit Mobilier.	198	75	» 2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	660	»	7 50	»
5 % jouiss. novembre.	104	25	» 17	Crédit foncier d'Autriche.	540	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	632	50	2 50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	370	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	75	2 25	Est, jouissance nov.	555	»	2 50	Orléans.	311	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	935	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	305	»	»	»
— 1865, 4 %	498	»	»	Midi, jouissance juillet.	701	25	3 75	Est.	305	50	»	»
— 1869, 3 %	345	»	»	Nord, jouissance juillet.	1217	50	»	Nord.	316	»	»	»
— 1871, 3 %	319	50	» 50	Orléans, jouissance octobre.	950	»	1 25	Ouest.	304	»	»	»
— 1875, 4 %	462	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	595	»	2 50	Midi.	306	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3940	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	278	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	607	50	» 2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	980	»	3 75	Vendée.	219	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	492	50	»	Société immobilière, j. janv.	29	»	1	Canal de Suez.	507	50	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	310	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	336	75	1 25					
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	915	»	2 50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-omnibus, (s'arrête à Angers).

6 — 45 — — — — omnibus.

9 — 01 — — — — omnibus.

1 — 33 — — — — soir, omnibus.

4 — 12 — — — — express.

7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.

8 — 30 — — — — omnibus.

9 — 50 — — — — omnibus.

12 — 38 — — — — soir, omnibus.

4 — 44 — — — — omnibus.

10 — 28 — — — — express-omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h 15.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION JUDICIAIRE

Le dimanche 4 juillet 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA FERME

DE

LA BRÈCHE-PITOT

En Villebernier, Allonnes et Varennes.

Contenant 7 hectares 50 ares 37 centiares.

Mise à prix : 25,000 francs.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (350)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.

Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.

S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE

GRANGE-COURONNE

A 2 kilomètres de Saumur.

Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par parties, LA PROPRIÉTÉ DE

LA MARTINIÈRE

Située commune d'Allonnes (Maine-et-Loire), à neuf kilomètres de Saumur et à deux kilomètres du bourg d'Allonnes, sur la route de Saumur à Bourgueil.

Contenant en totalité 65 hectares et comprenant :

1° Une charmante maison de maître avec jardin, cour plantée d'arbres d'agrément, allée aboutissant à la route, vastes servitudes, pièce d'eau, terrasse et pelouse derrière la maison;

2° Quatre fermes, dans le même tenant, celle de la Basse-Cour, celle de l'Ormeau, celle de la Chevardière et celle de la Chiotterie;

3° Et 5 hectares environ de pré, séparés par des fermes.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil. (344)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON

Avec magasins, servitudes et trois hectares cinquante ares de terrain, avec vaste jardin entouré de douves bien empoissonnées.

Cette propriété est située à cent mètres de la gare de la Chapelle-sur-Loire, dans une position très-agrable.

S'adresser à M. BIZOUILLIER-MOTREUIL, à Allonnes. (333)

A VENDRE

D'OCCASION.

UN BREACK

A quatre roues.

S'adresser à M. BIDAULT-ROUSSEL, rue de la Fidélité, 2. (305)

Etude de M^e LEMARCHADOUR, notaire à Concarneau (Finistère).

ADJUDICATION

VOLONTAIRE.

Le lundi 5 juillet 1875, à une heure,

En l'étude et par le ministère de M^e LEMARCHADOUR, notaire à Concarneau (Finistère),

DU DOMAINE

DE

LESNEVAR

Près Concarneau

(Chemin de fer d'Orléans).

Vue sur la mer, situation exceptionnelle;

Manoir stylé Louis XIII; Ecuries, avec boxes et padoxes, remises, vastes dépendances, chemin, etc.;

Trois grandes métairies, hautes futées, bois, pelouses, etc.;

Belles chasses et pêches; Contenance: 182 hectares; Mise à prix: 300,000 francs.

Riche et nombreux mobilier, voitures, etc., pouvant être acquis à l'amiable.

S'adresser :

A Concarneau, à M^e G. LEMARCHADOUR, notaire;

A Paris, à M^e MOREL D'ARLEUX, notaire, rue de Rivoli, n° 28;

A Nantes, à M^e FLEURY, notaire, et à M. MUSSEAU, architecte. (319)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Rue de la Petite-Bilange,

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

ON DEMANDE, pour être do-

catologue, une femme de 40 ans environ.

S'adresser au bureau du journal.

M^e SANZAY, notaire à Brété, demande un premier clerc.

SAINT-GALMIER

SOURCES CENTRALES

La plus agréable et la plus gazeuse des eaux de table.

Expédition par caisse de 50 bouteilles, à 47 francs, pris en gare, Paris.

Ecrire à M. RICHOU Fils, rue Baudrière, 68, à Angers. (280)

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

GRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 99 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Malin, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 900 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- Le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureau. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Mallet-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 43 vol. cartonnés. 390 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 12 fr.
- L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 480 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 100 fr.
- 9 gros vol. in-8° Jésus. Œuvres complètes de MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes de grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille. 120 fr.
- 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite dans les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Chopin, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 70 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Bibliothèque des Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET

Certifié par l'imprimeur soussigné.